



Association Fribourgeoise des Professeurs
de l'Enseignement Secondaire Supérieur

Verein der Freiburger Mittelschullehrer

PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AFPESS

17 mai 2017

16 h 30

Espace Agora – Collège Saint-Michel (Fribourg)

1. Salutation et ordre du jour

Le président ouvre l'assemblée à 16h35 et salue les membres présents, leur souhaite la bienvenue et les remercie d'être présents. Il remercie le Recteur du Collège Saint-Michel de nous accueillir à nouveau dans l'espace Agora. Il excuse un certain nombre de membres qui ne peuvent être présents ce soir, pour des raisons professionnelles ou familiales.

Cette AG a été convoquée, selon les statuts, par le biais du bulletin annuel d'information.

2. Élection des scrutateurs

Membres présents : 46 (majorité à 24).

Scrutateurs : Stéphane Plaschy et François Zingg.

Le président rappelle que l'assemblée se déroule cette année en trois parties : la partie statutaire, puis une partie consacrée à Enseval, actuellement mis en consultation, jusqu'à la fin de ce mois de mai, puis une dernière sur l'avant-projet de la révision de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur, la LESS, aussi mis actuellement en consultation, mais jusqu'à la fin du mois de juin.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité de l'assemblée.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mai 2016

Le PV, paru dans le bulletin aux pages 13 à 22, est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport annuel du président

Lors de mon rapport précédent, celui présenté en décembre 2015, j'avais indiqué quatre points forts : les Mesures structurelles d'économies et le volet syndical au sein de la FAFE et la FEDE, les revendications sur la longue durée au niveau suisse de la SSPES, la révision de la LESS et le travail de défense individuel. J'aimerais revenir sur ces points en en ajoutant deux.

1. Volet syndical/ FEDE-FAFE. Concernant le premier point, on peut tout d'abord saluer la fin des Mesures Structurelles d'Economies pour le personnel de l'Etat de Fribourg dont nous, enseignant, sommes une partie non négligeable. Nous nous sommes battus contre et avons demandé l'année passée une compensation pour les sacrifices consentis au vu de la forme budgétaire éclatante du canton, au vu

des comptes 2015 qui se sont soldés sur un bénéfice de 126 mio et une fortune nette estimée à 1,127 mia. Votre comité avait demandé à la FEDE 1 % d'augmentation de salaires, la FEDE est resté à la revendication de 0,8 %, appuyée par une pétition signée par plus de 5000 employés du canton. Nous avons obtenu une augmentation de 0,4 % qui a été acceptée à une très large majorité par le comité de la FEDE. C'est peu mais pas totalement négligeable si l'on pense que l'augmentation se produira chaque année... jusqu'aux prochaines mesures d'austérité. Je pense cependant que la FEDE n'aurait pas dû accepter aussi rapidement la proposition du CE. D'autant plus que rebelotte pour les comptes 2016 : 86 millions de bénéfice avant clôture — avec seulement 8 millions de provisions pour les salariés du canton alors que 130 millions le sont pour les infrastructures et pour une politique foncière active. Nous appelons donc à nouveau à ce qu'une partie du bénéfice soit consacrée au personnel. Car il y a probablement encore plus de marge que ce que l'on dit — si l'on tient compte de : 1°) actifs du canton en termes d'immeubles, etc qui sont en général sous-évalués ; 2°) l'amortissement du remboursement des emprunts qui est souvent très rapide...

Je ne sais pas où en sont les syndicats et la FEDE avec cette demande. Nous pourrions en reparler après le 21 mai, c'est-à-dire après la votation contre l'Ecalex dans laquelle toutes les forces de la FEDE sont engagées. Hier une action unitaire FEDE-SSP a été organisée à l'hôpital dans le cadre de la campagne contre Ecalex. On ne peut que se réjouir de cette démarche. Nous avons d'ailleurs contribué à l'aboutissement du référendum en le signant et en le faisant signer en fin d'année passée, dans des conditions difficiles.

Au vu de la situation budgétaire du canton, votre comité a décidé aussi de revenir *notamment* sur la Mesure d'économie dans l'enseignement consacrée à la suppression de l'indemnité pour les examinateurs. Nous allons demander à Monsieur Siggen que nous verrons probablement le 11 juillet de revenir sur cette mesure. Nous allons aussi demander l'appui de la FAFE. Au niveau budgétaire, il n'y a plus de justification d'économiser 700'000.- Comme c'est un accord passé avec une délégation de négociation de la FEDE comprenant aussi l'AFEP, cela va être difficile. Mais la DICS peut entendre que cela sème la zizanie entre nous, entre ceux qui ont des bacs, doivent surveiller et en plus ne sont plus indemnisés pour les corrections, lesquelles peuvent être très lourdes dans certaines branches, et ceux qui n'ont pas de bac et des heures qui tombent en juin. En même temps, je défends le choix de l'équipe de négociation : c'était l'une des mesures les moins pires. Nous vous donnerons des nouvelles. J'aimerais bien aussi organiser une réunion avec les examinateurs, par exemple en septembre 2017, pour voir si vous avez une revendication plus précise ou des variantes possibles à l'esprit. Il faut que l'on fasse preuve ici de créativité politique !

A ce travail avec la FEDE, s'ajoute bien évidemment le travail avec la FAFE sur différents dossiers : la révision de la loi scolaire, la révision du Règlement du personnel enseignant, etc. Je vous renvoie à mon rapport sur la FAFE présent dans le bulletin. Notez que l'initiative de Nicole Häfliger de faire une journée-école est maintenant portée par la FAFE. Il est clair que le but de cette journée est d'affirmer notre travail et de faire connaître et reconnaître sa qualité — afin de briser quelque peu les préjugés tenaces de privilégiés et paresseux que nous devons supporter. Donc le travail continue avec la FAFE. Prochaine échéance : tenter le 7 juin de définir une position commune à l'égard d'Enseval. Nous y viendrons dans un moment.

2. La SSPES. C'est la déception ! La SSPES a renoncé à défendre ni même visibiliser ces revendications historiques pour le S2 (cf. bulletin de l'AFPESS 2016). On en avait discuté avec André Müller l'année passée. Ils préfèrent continuer à faire des enquêtes et réfléchir à l'amélioration de l'image. En outre, aucun canton n'a la force de faire campagne en positif, de manière proactive, mais seulement de manière réactive... à Lucerne, en Valais, à Genève, etc. Il faut voir si l'on peut revendiquer un certain nombre de choses : baisse des taux effectifs maximaux, notamment dans les options, ainsi que baisse du taux horaire hebdomadaire (les 24 périodes, voire 26 périodes pour certaines branches n'est plus adapté à notre temps !), augmentation du nombre de décharge et congé

scientifique de 6 mois payé (pour avoir un temps de qualité pour la recherche et la vulgarisation), lors de la révision du RESS et surtout du RPens, qui suivra la révision de la LESS. Nous allons d'abord nous assurer que le principe de table ronde continuera. Il me paraît important de viser à très longue échéance et que cela soit une boussole qui devrait au moins être connue. Sachez que le 20/20 est une revendication historique de notre consœur vaudoise, l'AVMG. Il faudrait voir si l'on ne pourrait pas organiser quelque chose en commun.

3. La procédure de révision de la LESS continue. On en parlera tout à l'heure. Nous avons eu des tables rondes à la fin de l'année 2015 où nous avons fait une série de modifications et puis plus rien en 2016, jusqu'à l'avant-projet actuellement mis en consultation jusqu'à la fin du mois de juin. Nous y viendrons tout à l'heure avec Urs.

4. Le travail de défense individuelle prend du temps. Plusieurs dossiers sont en cours, certains n'avancent pas ; certains se concluent heureusement d'autre pas. S'il est difficile d'en parler de manière précise au vu de leur confidentialité, j'aimerais quand même dire deux choses : 1°) une multiplication des cas pourraient indiquer une dégradation du climat de travail et relationnel (même s'il est difficile de généraliser) ; 2°) une tendance de la part des directions à prendre *a priori* au sérieux toute plainte d'élèves de quelque nature et forme que ce soient ; 3°) une multiplication des conflits et problèmes liés à Enseval.

5. Tout ce que l'on n'a pas réussi à faire, faute de forces : tenir à jour et améliorer le site internet, étoffer et renforcer le comité, tisser des liens plus étroits entre comités des professeurs et comité de l'AFPESS, développer suffisamment les courriers d'information pour vous maintenir informés plus ou moins en temps réel. En même temps, nous sommes l'une des rares associations avec un bulletin, un nombre non négligeable de membres qui viennent aux AG, etc. Je ne peux que réitérer mon appel à ce qu'un membre de l'AFPESS de St-Michel et de Gambach nous rejoignent très rapidement au comité, dans l'idéal dès la rentrée 2017. Je m'adresserai aussi en ce sens en juin au comité des professeurs de St-Michel nouvellement refondé et aux professeurs de Gambach.

6. Qui dit comité, dit Patrick Bergem qui a décidé de nous quitter en cours d'année pour des raisons de santé. Patrick, tu as été un pilier du comité pendant de longues années, alliant des compétences scientifiques et politiques (tu incarnes la vieille gauche qui n'a pas capitulé face à l'économie de marché et à la logique du moindre mal). Tu nous manques mais on comprend bien évidemment tes choix ! Merci pour tout ce que tu as fait ! Et je souhaite que tes dernières années d'enseignement soient douces, sereines et susceptibles de t'offrir des moments d'émerveillement — avant que tu t'émerveille de ta vie à la retraite et de la merveille d'avoir un monde : une langue parler, des idées à échanger, des amitiés à fructifier et des repas à partager — sans oublier des êtres humains à aimer. J'aimerais te citer quelques mots du poète vaudois Ramuz dans *Symétrie* : « *C'est à cause que tout doit finir que tout est si beau. C'est à cause que tout doit avoir une fin que tout commence. C'est à cause que tout commence que tu as connu le grand*

émervellement. Tâche seulement d'être toujours émerveillé. Découvre toujours quelque chose comme en ces premiers jours où tu découvrais tout. » Merci pour tout Patrick et que les vents te soient favorables !

Remarques de membres

Il faudrait demander que la contribution de solidarité soit intégralement remboursée pour les deux dernières années, parce qu'elle n'a pas servi à ce qui était légalement prévu, c'est-à-dire combler le déficit de l'Etat. Or celui-ci a fait du bénéfice les deux dernières années. Une action légale est-elle prévue en collaboration avec la FEDE ?

De plus, il ne faut pas se contenter de demander l'abandon d'une seule des mesures d'économie, mais de l'ensemble de celles-ci parce qu'elles péjorent la qualité de l'enseignement.

Les propositions du SSPES quant à l'amélioration de l'image des enseignants semblent extrêmement sérieuses à l'un des membres : il est donc important de continuer à travailler de concert avec ce comité.

La pratique du congé académique est, par exemple, en vigueur dans le canton de Vaud.

5. Comptes 2016, rapport des vérificateurs des comptes.

La parole est donnée à Serge Castella.

Comme les comptes ont été présentés dans le bulletin, le caissier se contente de demander à l'Assemblée s'il y a des questions. La seule remarque concerne le bénéfice qui n'est pas dû à une volonté du comité.

Ces comptes ne suscitent pas de questions.

Le 25 avril 2017, François Guisolan et Nicole Carron ont vérifié les comptes de l'AFPESS pour l'année 2015. Ils ont pu constater la bonne tenue de la comptabilité et vérifier les opérations comptables sur la base des pièces présentées. L'exercice 2016 se solde par un bénéfice de CHF 3'121.00. Ainsi, au 31 décembre 2016, le capital de la société s'élève à CHF 40'429.30. Ils demandent à l'assemblée générale d'approuver les comptes de l'exercice 2016 et de décharger le caissier, Serge Castella, en le remerciant pour le sérieux de son travail. Cette proposition est acceptée par applaudissements.

6. Élection des vérificateurs des comptes

François Guisolan et Nicole Carron sont d'accord de poursuivre leur mandat de vérificateur/trice des comptes. Cependant, les statuts ne le leur permettraient pas, puisque ces derniers disent qu'il s'agit d'un mandat de deux ans. C'est pourquoi le comité demande à l'Assemblée si elle accepte malgré tout leur candidature. Si ce ne devait pas être le cas, nous devrions désigner deux nouveaux vérificateurs ou nouvelles vérificatrices.

L'Assemblée accepte la proposition du comité à l'unanimité.

7. Budget 2017

Deux propositions de budget sont présentées à l'Assemblée. Le comité propose, en effet, que l'on augmente d'une unité les décharges du comité afin que l'on puisse passer au sein du comité, à un groupe de 2-3 personnes, qui soient

rémunérées ; il faudrait donc passer à 5 heures de décharge. La situation actuelle est la suivante : 3 heures de décharge pour le président, 1 heure pour le vice-président, une heure de décharge correspondant à 2,3 heures par semaine. Or, le travail à accomplir ne cesse d'augmenter et représente plus que le nombre d'heures de décharge actuelles.

Ainsi deux budgets sont présentés : l'un avec le même nombre de décharge qu'actuellement, l'autre avec l'augmentation d'une heure.

| Budget 2017 | | | |
|--------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------------------|
| | Dépenses | Recettes | |
| | Aufwand | Ertrag | |
| Cotisations | | 46 000.00 | Mitgliederbeiträge |
| Intérêts CCP + deposito | | 6.00 | Zinsen Post |
| Protekta, prime | 3 600.00 | | Protekta, Prämien |
| Salaires prés.-vice-prés | 26 000.00 | | Gehalt Präsident u. Vizepräsident |
| Comité | 5 100.00 | | Komitee, Sitzungsgelder |
| Cotisations FAFE | 1 000.00 | | Mitgliederbeiträge DFL |
| Frais de secrétariat | 50.00 | | Sekretariatskosten |
| Bulletin AFPESS | 1 600.00 | | Bulletin VFM |
| Taxes Poste | 120.00 | | Posttaxen |
| Représentations SSPES | 500.00 | | Repräsentationen VSG |
| Site internet | 1 000.00 | | Internet |
| Divers | 1 000.00 | | Verschiedenes |
| Excédent des recettes | 5 036.00 | | Überschuss |
| Excédent des dépenses | | | Fehlbetrag |
| | 45 006.00 | 46 006.00 | |

| Budget 2017 (avec augmentation 1h décharge) | | | |
|--|-----------------|-----------------|-----------------------------------|
| | Dépenses | Recettes | |
| | Aufwand | Ertrag | |
| Cotisations | | 46 000.00 | Mitgliederbeiträge |
| Intérêts CCP + deposito | | 6.00 | Zinsen Post |
| Protekta, prime | 3 600.00 | | Protekta, Prämien |
| Salaires comité | 32 500.00 | | Gehalt Präsident u. Vizepräsident |
| Comité | 5 100.00 | | Komitee, Sitzungsgelder |
| Cotisations FAFE | 1 000.00 | | Mitgliederbeiträge DFL |
| Frais de secrétariat | 50.00 | | Sekretariatskosten |
| Bulletin AFPESS | 1 600.00 | | Bulletin VFM |
| Taxes Poste | 120.00 | | Posttaxen |
| Représentations SSPES | 500.00 | | Repräsentationen VSG |
| Site internet | 1 000.00 | | Internet |
| Divers | 1 000.00 | | Verschiedenes |
| Excédent des recettes | | | Überschuss |
| Excédent des dépenses | | 464.00 | Fehlbetrag |
| | 46 470.00 | 46 470.00 | |

Un membre propose que l'on passe à 6 heures de décharge : le comité estime qu'il faut aller par étape afin que nous puissions faire le bilan et le présenter lors de notre première AG.

La proposition du comité est donc d'augmenter d'une heure de décharge pour que le comité puisse travailler avec plus de marge manœuvre.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

8. Fixation de la cotisation

L'augmentation d'une heure de décharge ne nécessite pas l'augmentation de la cotisation qui reste fixée à 150 francs.

9. Admission des nouveaux membres

Nous comptons toujours environ 337 membres sur un total de 602 enseignants ou 427,63 EPT. Le nombre de nos membres reste le même que l'année dernière : de nouveaux membres ont compensé le départ à la retraite de quelques collègues.

10. Remplacement des membres qui mettent fin à leur activité au sein des délégations

Les membres actuels continuent tous leur engagement.

11. Avant-projet d'ordonnance Enseval

Quelques rappels et informations pour commencer :

Un projet d'évaluation du personnel enseignant, dénommé Enseval, a été élaboré par la DICS avec la mise sur pied d'un groupe de travail. Celui-ci a abouti à un avant-projet mis en consultation en même temps que son grand-frère le projet d'évaluation du personnel de l'Etat de Fribourg Perseval.

Ces projets sont censés répondre à l'exigence formulée par la Loi du 17 octobre 2001 sur le personnel de l'Etat, laquelle, je cite, prescrit : « l'établissement d'un

système général d'évaluation périodique du personnel comprenant une analyse des prestations, du comportement (sic!), des aptitudes et du potentiel de développement des collaborateurs et des collaboratrices. Elle exige qu'un entretien soit mené chaque année. »

Mais cette Loi laisse aussi la possibilité aux différentes Directions de l'Etat de Fribourg d'établir des systèmes spécifiques pour les différentes catégories du personnel, afin de tenir des spécificités inhérentes à chaque profession.

Nous avons eu deux discussions en comité sur ce projet : l'une lors de notre demi-journée de travail du 31 mars et l'autre lors de notre dernier comité du 10 mai. Entre les deux, vous avez reçu le bulletin où j'ai consacré mon édito à ce sujet. Enfin, j'ai proposé au comité une première version (je n'ose pas dire un avant-projet de réponse à la consultation). La tonalité de ces textes est *critique*, voire très *critique*, comme vous avez pu vous en rendre compte par vous-mêmes si vous avez pris le temps de lire l'édito du bulletin. Sachez encore que nous avons eu une première discussion à la FAFE à ce sujet où j'ai déjà fait part de mes critiques mais de manière moins construite que ce j'ai pu le faire par écrit. Nous allons consacrer le comité du 7 juin à la FAFE à établir une réponse commune à Enseval. Nous avons reçu des garanties qu'elle sera prise en considération même si elle dépasse le nouveau délai octroyé d'une semaine.

Le pont de vue du comité

Le résultat des discussions au comité est le suivant. D'une part, le comité prend acte du texte de loi qui exige la mise en place d'une évaluation périodique du personnel de l'Etat de Fribourg. D'autre part, nous reconnaissons la légitimité de l'Etat et des usagers du service public à nous demander des comptes sur notre travail. Nous sommes payés par les impôts des personnes physiques et morales fribourgeoises. Là-dessus, il n'y a pas de problèmes.

Ce que nous contestons par contre, c'est 1°) *l'esprit* qui la guide et 2°) la *forme* que prend cette évaluation, comportant une série de mesures inacceptables.

Commençons par *l'esprit*. Celui-ci est malheureusement dans la droite ligne de ce qui s'est installé et s'installe dans les Ecoles depuis quelques années : un esprit de contrôle de l'enseignant qui est suspecté d'avoir des choses à cacher, de ne pas faire forcément bien son travail, de présenter une série de défaillances et de faiblesses qu'il s'agit de faire apparaître et de chercher à remédier, pour celle qui sont remédiables, et de mettre fin aux rapports de service pour les défauts qui apparaîtront comme irrémédiables (c'est écrit noir sur blanc dans le projet). Ce n'est pas du tout ce qui nous a été « vendu » dans le groupe de travail. Au contraire, on nous a présenté ce projet comme visant à reconnaître notre travail, à nous soutenir et à développer la qualité, — d'où la participation de l'AFPESS. Ce qui apparaît comme suit dans le rapport complémentaire : « L'évaluation vise la reconnaissance du travail fourni et le soutien aux enseignants. » (p.2) ; ce qui transparaît déjà moins dans l'ordonnance : « L'évaluation périodique du personnel vise à garantir et développer la qualité de l'enseignement, à encourager et faciliter la collaboration et à contribuer au développement professionnel et

personnel des enseignants et des enseignantes. » (p.1) On remarquera au passage la disparition du mot soutien.

Or, cela, à la lecture de l'entièreté des trois textes, le soutien et la reconnaissance passent au second plan au profit d'un système de contrôle systématique de la qualité, comme c'est le cas dans une entreprise qui produit des biens de consommation — où l'on pense pouvoir *quantifier la qualité* :

- un entretien peut à tout moment comporter des aspects d'évaluation, avec le rajout par le SPO de l'entretien personnel chaque année. Et il est aussi précisé en page 11 du *Guide concernant l'évaluation du personnel enseignant* : « le ou la supérieur hiérarchique se référera aux diverses phases prévues dans le processus du suivi de l'enseignant : entretiens d'orientation, visites de classe, observations quotidiennes, courriers, dossiers personnels, etc. [...] le supérieur hiérarchique comme l'enseignant lui-même peuvent demander une évaluation en tout temps. » Ce renvoie d'ailleurs à la volonté formulée comme suit la révision de la LESS d'une évaluation scientifique et systématique. « Scientifique », je ne sais pas ce que cela veut dire, mais « systématique » je vois très bien : une mise sous pression systématique des enseignants qui vont être obnubilés par cette évaluation.

- l'enseignant *risque d'être ainsi poussé à enseigner pour son évaluation* (l'analogie du *teaching to the test*) ;

- il sera soumis en permanence au cycle suivant : reconnaissance de faiblesse ou de points à améliorer qu'il devrait lui-même indiquer au cours de son auto-évaluation (et évidemment ne pas reconnaître de points à améliorer sera compris comme un manque de recul critique et porté à son discrédit) ; fixation des objectifs ; contrôle si les objectifs ont été vérifiés ou non ; reformulation d'objectifs, and so on ... *be efficient or die trying...* — je vous renvoie à la page 4 du *Guide concernant l'évaluation de l'enseignant* (où à nouveau il y a une ligne pour la reconnaissance et le soutien mais sept pour le contrôle) ; de même dans le rapport complémentaire après la mention de la reconnaissance et du soutien, il y a quatre lignes qui distinguent quatre degrés de manques qui vont de légers à insuffisants de manière persistante et conduit au licenciement de l'enseignant.

Votre comité ne veut pas que l'enseignant fribourgeois devienne obsédé par son évaluation en permanence. Cela va conduire à un formatage de l'enseignement, à des dégâts psychologiques et finalement va produire le contraire de ce qui est escompté : le maintien et le développement de la qualité de l'enseignement, car si on nous enlève notre autonomie pédagogique, notre créativité et notre personnalité d'être singulier, c'est bien évidemment la qualité des prestations offertes à notre public qui s'amointrit. Voilà pour l'esprit.

Concernant *la forme*, nous nous opposons à un rythme infernal que personne ne pourra tenir (ni les évaluateurs ni les évalués), histoire de mettre tout le monde sous pression en permanence.

1°) Nous rejetons l'ajout d'un entretien personnel toutes les années.

2°) Nous nous opposons à l'évaluation du comportement et des compétences personnelles. Nous demandons la suppression de cela ou une restriction extrêmement forte.

3°) Nous nous opposons à l'interdiction d'être accompagné pendant les entretiens d'orientation et d'évaluation des prestations.

4°) Nous voulons une instance de recours neutre en cas de contestation et non pas celle qui a procédé à l'évaluation contestée (c'est quand même extraordinaire !)

5°) Nous refusons le système de notations issus du SPO avec A+. Nous voulons que l'évaluation se fasse selon la pondération du taux d'activité par domaine tel que définie dans le cahier des charges. Ainsi, par exemple, 85 % de l'évaluation est liée à l'enseignement et non pas au comportement du collaborateur. Nous refusons qu'un insuffisant dans un domaine mineur du fonctionnement de l'école ou du suivi éducatif des élèves devienne un insuffisant global. Ce qui ouvre la voie à une redéfinition de la centralité du métier : ce n'est plus enseigner... mais contribuer à la vie de l'école, — toutes les activités se valent.

En conclusion, nous conditionnons notre entrée en matière à deux choses :

- le retrait des cinq mesures principales qui sont inacceptables : 1°) révision du système de notations, 2°) suppression/restriction extrêmement serrée de l'évaluation du comportement et compétences personnelles, 3°) suppression/restriction extrêmement serrée de l'entretien toutes les années, 4°) suppression de l'interdiction d'être accompagnés, 5°) instance de recours neutre.

- une table ronde sur l'esprit qui doit guider cette évaluation — out la conception managériale de l'évaluation — où l'on puisse se confronter et s'affronter rationnellement. Parce qu'au fond c'est une lutte de pensée, d'idée (idéologique au sens noble du terme) entre une conception humaniste de l'école qui n'en finit pas de mourir et une conception technique et managériale (les 3 I de Berlusconi sous l'égide duquel il faut réformer le système éducatif italien : Inglese, Informatica e Impresa) qui n'en finit pas de naître.

Discussion

Ne met-on pas en place une machine extrêmement lourde et coûteuse dont on ne comprend pas bien le but ? Il faudrait demander que soient communiqués de façon transparente les coûts réels d'une telle évaluation.

Cette évaluation crée un problème très inquiétant de détérioration du climat dans les écoles.

Il faut rejeter de façon catégorique ce projet qui est totalement absurde, pas du tout cohérent et qui révèle un amateurisme crasse : il faut que la FAFE rejette également ce projet.

Il y a des critères totalement inadmissibles, comme l'évaluation de l'hygiène (pratique interdite quand il s'agit des étudiants) ; en outre, fixer des objectifs est quelque chose qui est pris tel quel du privé et qui n'est pas applicable tel quel. Cela peut même conduire à une surenchère des demandes.

L'évaluation des enseignants et le suivi de l'enseignement ne devraient pas être confiés aux mêmes organes, comme c'est d'ailleurs le cas au niveau de l'Etat.

Avec cette évaluation, nous sommes instrumentalisés et un esprit de contrôle s'installe petit à petit ; cela va à l'encontre d'une école humaniste.

C'est un changement grave dans la façon dont on considère les professeurs : il y a une infantilisation des professeurs que l'on évalue par surprise (à Genève, les visites de classes doivent être annoncées) ; c'est notre identité d'enseignants qui est remise en question.

Il faudrait opposer une autre cohérence à celle qui est définie dans cette ordonnance : il faudrait proposer une solution alternative (à l'exemple d'autres modèles du privé), par exemple mettre les conférences de branche au centre de ce processus (qui serait fait d'échanges et non de jugements et de contrôles).

Ce qui doit être encouragé, c'est la discussion ; or le système mis en place tend à créer une barrière entre les directions et les enseignants : il faudrait que les proviseurs, par exemple, restent des enseignants et gardent ce statut.

Ce projet est irréalisable pour les directions elles-mêmes.

C'est un système totalement pyramidal qui est tout à fait éloigné des tendances actuelles du privé.

Il faudrait que les rédacteurs de ce projet indiquent quels sont les objectifs de l'école, quelle est leur philosophie.

Le feedback des collègues est plus constructif que celui des proviseurs : donc

Double vote

Rejeter en bloc le projet : idée acceptée à l'unanimité de l'AG.

Création d'un groupe de travail : acceptée à l'unanimité de l'AG.

12. Avant-projet de loi sur la LESS

Urs Schneider présente cet avant-projet en rappelant le travail important qu'a demandé la participation aux tables rondes, les nombreuses remarques que nous avons alors faites et l'absence presque complète de ces remarques dans la version qui est maintenant mise en consultation.

13. Mandat de l'assemblée

Première proposition de mandat

Le comité de l'AFPESS interpelle le comité de la FEDE pour demander que toutes les contributions de solidarité qui n'ont pas servi à ce qui étaient légalement prévues, soit celles des deux années 2015 et 2016, soient rendues aux employés d'Etat, soit sous forme d'un remboursement, soit sous forme d'une augmentation de salaire. Cette revendication peut prendre la forme d'une action juridique.

Vote : 40 oui – une abstention.

Le mandat est confié au comité par l'AG.

Deuxième proposition de mandat

Demander l'abandon de toutes les mesures d'économie qui concernent le S2 lors de notre rencontre avec le conseiller d'Etat.

Vote : 39 oui – deux abstentions.

Le mandat est confié au comité par l'AG.

Troisième proposition de mandat

Demande au SSPES de quelle manière l'AFPESS peut participer au projet qui est actuellement mené sur l'amélioration de l'image de l'enseignement.

Vote : 6 oui, 18 non, 22 abstention.

Le mandat est refusé par l'AG.

14. Divers

Comme il n'y a pas de divers, l'assemblée se termine à 18 h 30.

Serge Castella